

SYNDICAT MIXTE DU CIRCUIT DES 24 HEURES DU MANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Séance du 17 juin 2026

Date de convocation : 11/06/2026 Date d'affichage : 11/06/2026 Nombre de membres : 21 Nombre de présents ou représentés : 12 Nombre de votants : 12 Absents / Excusés : 9	Objet : Fixation du nombre de Vice-présidents du bureau du Syndicat mixte	Délibération n° 2026-03 Résultat du vote 12 pour 0 contre 0 abstention
--	---	--

L'An Deux Mille Vingt Six, le 17 juin à 14h30, les membres du Comité syndical du Syndicat Mixte du Circuit des 24 Heures du Mans, légalement convoqués, se sont réunis à l'Hôtel du Département - Salle Joseph Caillaux, sous la présidence de Monsieur Dominique LE MÈNER, Président du Syndicat Mixte. Le quorum est atteint, les membres du Comité syndical peuvent valablement délibérer.

Présents :

M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Pierre BROSSET,
Mme Véronique RIVRON, M. Régis VALLIENNE, M. Didier REVEAU,
Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, M. Jean-Yves LECOQ, M. Serge CIGANA.

Procurations :

M. Emmanuel FRANCO donne pouvoir à Mme Marie-Pierre BROSSET
M. Jean-Carles GRELIER donne pouvoir à M. Dominique LE MÈNER
M. Olivier SASSO donne pouvoir à Mme Véronique RIVRON
Mme Christelle MORANÇAIS donne pouvoir à M. Didier REVEAU

Excusés :

M. Frédérique BEAUCHEF, Mme Véronique CANTIN, M. Gérard GALPIN,
Mme Monique NICOLAS-LIBERGE, Mme Christine TAFFOREAU-HARDY,
Mme Isabelle LEROY, M. Christophe POT, Mme Carole HEULOT, M. Nordine ARIK.

Secrétaire de séance : M. Jean-Yves LECOQ

Assistait également à la séance :
Mme Marie SAJOUS

3. FIXATION DU NOMBRE DE VICE-PRÉSIDENTS DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE

Le Comité syndical,

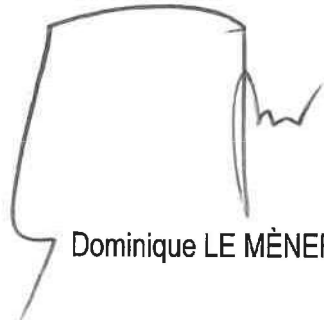
Vu l'élection de son Président conformément aux articles du Code général des collectivités territoriales d'une part L.5721-2 et d'autre part L.2122-4 et L.2122-7 par renvoi de l'article L.5211-2,

Vu l'article 8 des statuts du Syndicat mixte et l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales,
Après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE** de fixer la composition du Bureau à 5 membres ainsi répartis :
 - le Président du Syndicat Mixte du Circuit des 24 Heures du Mans
 - 4 Vice-présidents représentants comme suit les collectivités :
 - 2 Vice-présidents représentant le Département de la Sarthe
 - 1 Vice-président représentant la Région des Pays de la Loire
 - 1 Vice-président représentant la Communauté urbaine le Mans Métropole

Pour extrait certifié conforme,
Fait au Mans, le 17 juin 2026

Le Président



Dominique LE MÈNER